



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20355
28 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : CHINOIS

LETTE DATEE DU 23 DECEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA CHINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la déclaration faite par
le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères, le 19 décembre 1988.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et le texte intégral de la déclaration ci-jointe comme document du Conseil
de sécurité.

Le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) LI Luye

ANNEXE

Déclaration faite par le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères à propos de la prétendue "diplomatie élastique" des autorités de Taiwan, le 19 décembre 1988

Les autorités de Taiwan ont récemment multiplié les déclarations indiquant qu'elles poursuivraient encore plus énergiquement la prétendue "diplomatie élastique" et ouvertement déclaré qu'elles établiraient des "relations officielles" avec certains pays ayant des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. Entre autres choses, les autorités de Taiwan allaient instituer un "bureau commercial de la République de Chine", promouvoir certaines organisations officieuses au rang de "consulat général" et même établir ou rétablir des "relations diplomatiques" avec ces pays. Elles se sont également donné beaucoup de mal pour être admises de nouveau à des organisations internationales intergouvernementales, en cherchant à instituer "deux Chine" ou "une Chine, une Taiwan". Les initiatives susmentionnées ne peuvent que susciter de sérieuses inquiétudes.

Le porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères est donc autorisé à faire la déclaration suivante :

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal représentant l'ensemble de la Chine et que Taiwan constitue une partie inaliénable du territoire chinois. Dans le domaine des relations internationales, le Gouvernement chinois s'est constamment déclaré en faveur de l'instauration de relations amicales et de liens de coopération avec tous les autres pays, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, et s'est déclaré opposé à ce que les pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine établissent des liens officiels ou des contacts de caractère officiel avec Taiwan. Nous n'avons jamais élevé d'objection contre leurs échanges économiques, commerciaux ou culturels, de caractère entièrement officieux, avec Taiwan. Cette position nous a valu le respect des pays du monde entier. La Chine continue à développer et à approfondir ses relations amicales avec d'autres pays. Nous apprécions très vivement les efforts que déploient les Etats, dans leur écrasante majorité, pour respecter strictement les accords ou arrangements conclus sur la question de Taiwan au moment où ils ont établi des relations diplomatiques avec la Chine, ainsi que leur refus d'instaurer des relations officielles ou des contacts de caractère officiel avec Taiwan. Nous avons la conviction que les autorités de Taiwan ne réussiront pas à faire progresser leur "diplomatie élastique".

Le Gouvernement chinois s'est toujours opposé à toute tentative visant à créer "deux Chine" ou "une Chine, une Taiwan" au sein des organisations internationales. Les gouvernements d'autres pays ont pleinement compris et appuyé cette position juste et bien définie. En 1971, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui a rétabli les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU. En conséquence, Taiwan a été expulsée de tous les organismes des Nations Unies, et les bureaux de ces organismes ne doivent pas avoir de contacts avec Taiwan. Ce principe s'applique également aux autres organisations

internationales intergouvernementales. Dans le cas particulier d'une organisation internationale intergouvernementale, la Banque asiatique de développement, les autorités taiwanaises ont pu devenir membre sous le nom de "Taibei (Chine)", à la suite de l'accord auquel ont abouti les consultations entre le Gouvernement chinois et l'organisation internationale en question. Toutefois, il s'agit là d'un arrangement spécial qui ne peut pas être considéré comme un modèle universellement applicable aux organisations internationales intergouvernementales.

Il convient de faire observer que les autorités taiwanaises, en faisant le maximum pour faire aboutir la "diplomatie élastique", essaient en réalité de créer "deux Chine" ou "une Chine, une Taiwan". Cela est contraire non seulement à leur position maintes fois répétée concernant l'existence d'"une seule Chine", mais également aux aspirations de tous les Chinois, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine, qui se préoccupent de la réunification de la Chine. Nous espérons que les autorités taiwanaises finiront par comprendre clairement la situation et que, conscientes des intérêts généraux de la nation chinoise, elles mettront fin aux activités préjudiciables à la réunification de la Chine conformément aux tendances de notre époque et à la volonté populaire, et qu'elles se joindront à nos efforts en vue de la réunification pacifique de la Chine. C'est uniquement de cette manière que Taiwan pourra, comme la Chine continentale, jouir de la dignité et du prestige de notre grande patrie.
